



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

Convoqué par le Maire, Monsieur DE GAULLE Laurent, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mercredi 8 avril 2026 à vingt heures et trente minutes, sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M DEFOSSE Éric, Mme DOMINGUES Marie-Annick, M BERNARD Jean-Jacques, Mme LORTHIOIR Marie-Christine, M BURTIN Mathieu, M GUIOMAR Johann, Mme GASC Peggy, Mme DRIANCOURT Gabrielle, M STIER Arthur, M DELEMOTTE Filipe, M LACHGUER Samir et M GUICHARD Justin.

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme CAUCHEZ Laurence à Mme DOMINGUES Marie-Christine et Mme LEBRUN Catherine à M DE GAULLE Laurent.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint (13 présents / 2 pouvoirs régulièrement donnés / 15 votants), Monsieur DEFOSSE Éric est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES ÉLUS

Monsieur le Maire indique que suite aux résultats des élections municipales du 15 mars dernier, plusieurs conseillers élus lui ont remis leur démission par courrier. Il s'agit de Mesdames Gwenaëlle UGUEN (courrier du 20 mars 2026) et de Madame Annie POISSIER (courrier du 28 mars 2026).

En conséquence, est élu *de facto* le membre suivant de la liste « Valmondois c'est Vous », à savoir Monsieur LACHGUER Samir.

La délibération vient acter la prise de fonction de Monsieur LACHGUER et mettre à jour le tableau des élus du Conseil Municipal.

Il n'y a pas besoin de vote, le Conseil Municipal acte simplement la mise à jour du tableau des élus du Conseil Municipal.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique que les élections des Adjointes survenue lors du dernier Conseil Municipal est entachée d'une erreur matérielle.

En effet, si la liste élue respecte bien la parité dans sa composition, elle n'est pas conforme en matière d'ordre des genres. Il est obligatoire que les Adjointes soient alternativement de genres différents.

Il y a donc lieu de procéder à un nouveau vote en respectant cette règle de panachage.

Une seule liste, conduite par Monsieur Éric DEFOSSE se déclare.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

La liste conduite par Monsieur Éric DEFOSSÉ est élue à la majorité des votants (12 bulletins pour ; 3 votes blancs).

Sont ainsi élus Adjoints au Maire les conseillers municipaux suivants :

Fonction	M. ou Mme	Nom et prénom
1 ^{er} Adjoint	M.	DEFOSSÉ Éric
2 ^{ème} Adjointe	Mme	DOMINGUES Marie-Annick
3 ^{ème} Adjoint	M	BERNARD Jean-Jacques
4 ^{ème} Adjointe	Mme	LORTHIOIR Marie-Christine

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligatoirement des délégations au Maire (article L.2122-21). L'article suivant du CGCT permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire d'autres attributions.

Comme cela était le cas sur les mandats précédents, il est proposé de déléguer au Maire l'ensemble des attributions prévues par le CGCT en vertu de l'article L.2122-22, soit une trentaine de sujets permettant à l'administration communale de fonctionner au quotidien de façon continue et pragmatique.

Ce point est adopté à l'unanimité.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés lors du mandat précédent, à savoir 37 % pour les indemnités du Maire et 13 % pour celles des Adjoints au Maire.

Il rappelle que ces taux sont appliqués à un montant déterminé par la grille applicable aux rémunérations dans la fonction publique et que ces taux sont bien inférieurs aux taux maximum autorisés (58,3 % pour le Maire et 21,38 % pour les Adjoints).

Ce point est adopté à l'unanimité.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire indique que la lecture de cette charte est obligatoire depuis la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

Chaque Conseiller s'est vu remettre un exemplaire papier en début de séance et une version numérique leur a été transmise avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Maire fait lecture de cette charte.

Le Conseil Municipal prend acte de la teneur de cette charte à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire propose de désigner membres du Centre Communal d'Action Sociale parmi les membres du Conseil Municipal :

- Peggy GASC Vice-Présidente du CCAS
- Laurence CAUCHEZ
- Marie-Christine LORTHIOIR
- Catherine LEBRUN
- Justin GUICHARD

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Monsieur le Maire propose de désigner comme représentants de la commune de Valmondois au Parc Naturel Régional du Vexin Français :

- Laurent DE GAULLE : Titulaire
- Laurence CAUCHEZ : Suppléante

Ce point est adopté à l'unanimité.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET REPRÉSENTANTS DIVERS

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune de Valmondois auprès des différents syndicats et organismes dont elle est membre.

Il propose de désigner les représentants de la façon suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)	M DE GAULLE Laurent	M GUIOMAR Johann
Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Vallée du Sausseron SIAVS	M GUIOMAR Johann	Mme LORTHIOIR Marie-Christine
Syndicat intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées dans le bassin du Sausseron (SICTEU)	M DE GAULLE Laurent M GUIOMAR Johann M DELEMOTTE Filipe	M BURTIN Mathieu M STIER Arthur
Syndicat intercommunal pour le développement du sport dans la Vallée de l'Oise et du Sausseron SISVOS	M BURTIN Mathieu Mme DOMINGUES Marie-Annick	
Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise	M STIER Arthur M DEFOSSE Eric Mme CAUCHEZ Laurence	
Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale de Val d'Oise SMGFAVO	Mme DOMINGUES Marie-Annick	
Syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications SDEVO	M GUIOMAR Johann Mme LORTHIOIR Marie-Christine	

Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM)	M DE GAULLE Laurent	Mme GASC Peggy
Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron (CAVS) Fête cantonale	M STIER Arthur	M DELEMOTTE Filipe
Syndicat Intercommunal du Terrain de Sport des Iles SITSI	Mme DOMINGUES Marie-Annick	

Monsieur le Maire donne la parole à Messieurs DELEMOTTE, LACHGUER et GUICHARD qui considèrent ne pas avoir été informés suffisamment en amont de ces propositions.

Monsieur le Maire répond qu'il s'en excuse et qu'en effet, les Conseillers Municipaux n'ont pas eu beaucoup de temps pour se positionner. La Mairie est contrainte de fonctionner en mode dégradé en raison d'arrêts maladie et les processus administratifs sont quelque peu chahutés en ce moment.

Ce point est adopté à la majorité (pour : 13 ; contre : 1 ; abstention : 1).

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire indique qu'en matière de commande publique, il y a lieu de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO). Cette commission doit répondre à des règles strictes en matière de représentation proportionnelle. Eu égard à la taille de Valmondois, elle doit être composée de trois représentants titulaires issus de la majorité et d'un représentant issu de la minorité. Il en va de même pour les suppléants. Il ajoute que le Maire est Président de droit de cette commission.

Il propose de composer la CAO de la façon suivante :

DE GAULLE Laurent, Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres,

- M BERNARD Jean-Jacques (Vice-Président), Mme LEBRUN Catherine, et M LACHGUER Samir, membres titulaires.
- Mme GASC Peggy, Mme LORTHIOIR Marie-Christine et M DELEMOTTE Filipe, membres suppléants.

Ce point est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération a été adoptée lors du Conseil Municipal de février 2026. Il convenait néanmoins d'attendre le retour du service comptable afin de disposer des éléments consolidés pour voter définitivement le CFU. Ce dernier retrace les dépenses et les recettes d'un exercice comptable et est validé par le comptable public.

Il est procédé au vote sans Monsieur le Maire qui sort de la salle à cet effet. Monsieur DEFOSSE assure la présidence de la séance durant l'absence de Monsieur le Maire.

Ce point est adopté à l'unanimité des votants.

Une fois le vote intervenu, Monsieur le Maire revient dans la salle et remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur confiance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aucun sujet n'étant abordé, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants et la séance est levée à 21H15.